

20^c.

Journal du Lot

20^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	9 fr.	16 fr. 50	30 fr.
Autres départements	9 fr. 50	17 fr. 50	32 fr.

TELEPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 50
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 50
RÉCLAMES 3 ^e page	2 fr. 50
» 2 ^e page	4 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

A quoi aboutit la haineuse propagande des nationalistes. — Une juste opinion anglaise sur la théorie française à la Conférence de Londres. — La mésaventure de M. Schacht.

L'autre jour, le journal royaliste mettait en grande vedette un article de la Gazette de Bruxelles où l'on relevait entre autres choses aimables la phrase suivante : « Briand, c'est l'homme indispensable. Sans lui, du moins il en est absolument persuadé, la guerre n'aurait plus jamais, jamais de « n'y aura plus jamais, jamais de « de guerre. Pour cela il consent tous les abandons, toutes les platitudes. « Il fait la Paix et c'est son pays qui « paye... »

Il n'y a pas à dire, c'est gentil ! Et comme on voit bien que le rédacteur de la Gazette de Bruxelles a dû beaucoup fréquenter chez M. Léon Daudet durant ce celui-ci séjour en Belgique. Ce dernier lui a communiqué sa haine et ses fureurs. Le journaliste belge en arrive à ne plus se rendre compte qu'en insultant M. Briand pour son action étrangère c'est la politique française qu'atteignent ses outrages. Il n'est pas possible de faire une distinction entre la conduite de notre pays et celle de l'homme qui le représente. Depuis six ans bientôt qu'il est au Quai d'Orsay, notre Ministre des Affaires Étrangères n'a jamais agi qu'avec l'approbation du Parlement et du Conseil, MM. Poincaré et Tardieu.

Si la Gazette de Bruxelles, qui se dit amie de notre pays, avait pensé avec son cerveau et senti avec son cœur, elle n'aurait pas formulé un tel jugement !... C'est donc à faire dénigrer la France qu'aboutit la propagande ultrapatricotique des royalistes, qui suivant la tradition des Emigrés, se servent de l'Étranger contre la Patrie !...

Au moment où va s'ouvrir la Conférence Navale de Londres, il est particulièrement important de trouver dans l'Observer un exposé — de la thèse que la France y soutiendra.

Cet important organe de l'opinion anglaise a fait un grand effort d'objectivité impariale pour se placer à notre point de vue. Tout en regrettant pour son compte que la France s'en tienne à la théorie de la sécurité armée tant que le pacte Kellogg ne lui apportera pas de garanties concrètes, il reconnaît que la sincérité française est absolue. Et il s'explique que les douloureuses souffrances causées à notre pays par les invasions l'attachent encore à cette théorie. Puis, il ajoute :

« De là vient son système défensif, ses alliances, son armée, son aviation de première force et sa marine spécialisée, qui comprendra une force notable en croiseurs et contre-torpilleurs lorsque les plans conçus seront exécutés... » L'Observer se demande ensuite quelle influence la Conférence de Londres aura sur cette marine. Et il comprend très bien comment et pourquoi la France ne veut pas renoncer à ses sous-marins. Il écrit :

« La France possède, en effet, le plus cohérent et le plus unifié des empires coloniaux et nos voisins considèrent comme indispensable à leurs projets de sécurité une liaison sûre entre la métropole et son Empire nord-africain, qui pourvoit la France en ressources humaines et matérielles.

« La ligne Alger-Marseille est pour la France une ligne vitale qui doit être protégée par une suprématie évidente en sous-marins et croiseurs dans la Méditerranée... » Si cet état d'esprit règne à la Conférence de Londres, il en pourra sortir de bons résultats. Et, en tout cas, voilà un article qui serait lu avec profit par certains propagandistes du fascisme exalté !...

En attendant, la Conférence de La Haye s'achemine par une voie semée d'obstacles vers un arrangement. Comme nous le disions, c'est dans le moment où tout semble compromis qu'on est le plus près de l'accord...

Le plus sérieux obstacle résidait dans la question des sanctions aux manquements éventuels.

Malgré le croquemitaine Schacht, les gouvernants allemands ont fini par admettre ce qui est incontestable. Si les Alliés avaient la volonté d'utiliser les Dettes comme un moyen de pression sur le Reich, ils se garderaient de leur donner un caractère commercial. Ils conserveraient en mains leurs titres pour les présenter eux-mêmes. En les « commercialisant », ils leur enlèvent précisément le caractère politique qui pouvaient les rendre redoutables à nos voisins.

Mais l'engagement est double. Il ne peut lier les uns sans lier les autres. Les Alliés ne peuvent être seuls tenus à le respecter. Et il va de soi que si l'Allemagne y manquait ses créanciers devraient pouvoir reprendre, ipso facto, leur liberté d'action... Cette théorie de bon sens, de logique et de justice ne pouvait être sérieusement contestée. Pour l'avoir voulu faire, M. Schacht s'était donné un rôle avantageux, mais intenable. Il s'était mélangé une rentrée solennelle et triomphale qui fut bientôt suivie d'une sortie ridicule et sans gloire !...

Emile LAPORTE.

PETITS MOTS D'ECRITS

LES POURBOIRES

— Alors quoi, pas un sou de pourboire ?

— Des fois !

— Ma résolution est prise et bien prise : pas un sou de pourboire pendant l'année 1930.

— Faudrait voir.

— Oh ! c'est tout vu. Hier j'ai remis une pièce de cinquante centimes à un chauffeur de taxi, comme vous, il a jugé que cette somme...

— Une somme, cinquante centimes !

— ...était insuffisante, alors que son compteur ne marquait que 2 fr. 25... je ne donnerai pas un sou de pourboire.

— Monsieur me permet de lui dire ce que je pense ?

— Je vous en prie !

— Eh bien ! Monsieur est une belle vache.

— Pourquoi : « belle » mon ami ?

— Vous ne m'avez pas regardé ?

— Le comte de X... demande à voir Monsieur.

— Connais pas.

— Il insiste.

— Faites entrer.

Il entre.

— Monsieur, je m'excuse... mais je suis Parisien... vous êtes Parisien et j'habite le 7^e comme vous.

Or, voilà ce qui m'arrive : j'ai quitté ce matin mon château... oui, j'ai un château sur les bords de la Marne... je salue du train... je hèle un taxi... il me dépose chez moi, rue de Varenne, et je m'aperçois subitement que j'ai oublié mon portefeuille ! Que faire ? Je téléphone au duc de K... un de mes bons amis : On me répond qu'il chasse en Soologne ; au vicomte de B... j'apprends qu'il est parti pour l'Italie... Quand la dévotion s'en mêle ! Mais j'ai pensé à vous, Monsieur, que je n'ai d'ailleurs pas l'honneur de connaître... Je me suis dit je suis Parisien, il est Parisien... les choses iront comme je le souhaite.

— De quoi s'agit-il, Monsieur ?

— Je suis le comte de X... si vous pouvez m'obliger et me prêter une centaine de francs jusqu'à demain à midi, vous me rendrez service.

— Monsieur le comte, vous êtes Parisien, je suis Parisien, je n'ai pas à me gêner avec vous.

— Je vous en prie.

— J'ai dix francs chez moi, vous plaît-il que nous partagions ?

— Mais avec joie, cher monsieur.

Le comte prit ses cent sous et disparut.

— Avant la guerre, on ne donnait jamais un sou de pourboire au sommelier. Tout est changé.

Hier, n'ayant bu qu'une demi-bouteille d'eau minérale, je n'ai glissé dans la main du sommelier qu'une pièce de 2 francs. J'ai l'oreille fine. Il a dit au maître d'hôtel :

— Celui-là, faudra le f... au premier la prochaine fois.

Jamais plus au restaurant, je ne boirai pendant mes repas.

— Si je recommençais ma vie, je tenterais d'être chasseur en chef dans un grand restaurant.

Quand j'avais vingt ans, j'habitais au 8^e sur la cour.

Le chasseur du café de la Paix a un

Informations

Au Conseil des ministres

Au Conseil des ministres qui s'est tenu mardi matin, MM. Tardieu et Loucheur ont fait l'exposé des négociations de La Haye.

Le président du Conseil a relaté la marche des pourparlers relatifs aux principales questions concernant les réparations allemandes qui sont à l'ordre du jour de la Conférence.

La plupart des négociations sont aujourd'hui terminées ou tout à fait à la veille de l'être dans des conditions favorables. C'est le cas notamment en ce qui touche :

1^o Le caractère de règlement complet et définitif attribué au plan Young ;

2^o La nature des annuités inconditionnelles ;

3^o Les clauses relatives au paiement des annuités moratoires ;

4^o La date des versements allemands ;

5^o La situation juridique nouvelle qui existerait si dans l'avenir un gouvernement allemand manifestait sa volonté de détruire le nouveau plan en se dérochant à son exécution ;

6^o Les mesures à prendre pour éviter que rien ne puisse gêner la mobilisation de la première tranche d'obligations Young.

M. Loucheur a mis le Conseil au courant des négociations engagées pour le règlement définitif des réparations allemandes.

A la Chambre

La rentrée de la Chambre a eu lieu mardi sous la présidence de M. Sibille, député de la Loire-Inférieure, doyen d'âge. Il est âgé de 82 ans.

En ouvrant la séance, M. Sibille prononce une allocution dans laquelle il me parlementaire.

Il a terminé par un éloquent appel à l'union de tous les républicains.

La Chambre procède ensuite à l'élection du bureau définitif.

Sont élus : Président : M. Bouisson, par 336 voix.

Vice-Présidents : MM. Ricolfi, Bouiloux-Lafont, Léo Bouysson, Cautru.

Secrétaires : MM. Ballue, Bibié, Blanche, Boyer, Briant, Emile Faure (Seine), Héraud, Lergère, Reille-Soult, des Rotours, Taton-Vassal, Vincent Léon.

Questeurs : MM. Tranchant, Barthe.

Au Sénat

La séance de rentrée du Sénat a eu lieu mardi sous la présidence de M. Fleury, doyen d'âge.

M. Fleury félicite ses collègues réélus ou nouvellement élus aux élections d'octobre. Puis dans une éloquentة allocution il insiste sur la nécessité de voter le budget en temps utile.

Il passe en revue les événements de l'année et dit que l'année 1929 est de celles dont le souvenir ne saurait être oublié.

Les impôts en 1929

Les recouvrements d'impôts opérés pendant le mois de décembre dernier au titre du budget général se sont élevés à trois milliards 934 millions 870.000 francs. Les impôts directs et indirects perçus pendant l'année 1929 se montent au total de quarante-sept milliards 780 millions de francs.

Il résulte de ces chiffres que les recouvrements d'impôts du mois de décembre 1929 sont en plus-value de 449 millions sur les chiffres du mois de décembre 1928, et que le total des plus-values budgétaires pour l'ensemble de l'année 1929 est de six milliards 605 millions de francs.

D'autre part, les recettes de la Caisse autonome se traduisent par rapport à 1928, par un milliard 397 millions de plus-values.

La Banque Internationale

Depuis quelques jours, dans certains milieux, on se refusait à croire que le docteur Schacht maintiendrait son opposition à la participation de la Reichsbank à la constitution du capital de la Banque des règlements internationaux.

La délégation allemande a annoncé officiellement que la Banque d'Empire remplirait toutes les conditions prévues au plan Young, c'est-à-dire qu'elle participerait également à la constitution du capital de la Banque internationale.

En Russie

On apprend de Voronège que le comité local des soviets a profané le sépulcre renfermant le corps de l'évêque Mitrofan, mort au XVII^e siècle.

Après avoir brisé le cercueil contenant les restes parfaitement conservés de cet évêque les bolcheviks se sont emparés du cadavre qui a été brûlé sur un bûcher.

On apprend, en outre, de Kalva que

logement de huit mille francs sur la rue.

Les pourboires ! [Gringoire].

Pierre WOLFF.

les soviets ont détruit les icônes et les statues des saints dans les églises orthodoxes de cette région.

En Egypte

Dans un manifeste publié sous forme de brochure, l'ancien khédive Abbas Hilmi fait appel au peuple égyptien pour que celui-ci le rappelle sur le trône d'Égypte.

Le traité sino-indochinois

M. Ostrogor, secrétaire de légation, actuellement à Nankin a soumis à M. Wang, ministre des affaires étrangères le projet de traité sino-indochinois rédigé par la France. Les négociations reprendront incessamment. La France négocie pour la suppression des taxes exorbitantes de transit perçues à la frontière chinoise d'Indochine. Le gouvernement nationaliste a promis d'examiner la question.

EN PEU DE MOTS...

— La piastre indochinoise vient d'être stabilisée, en fait, au taux de 10 francs.

— M. Etienne, interne à l'hôpital de Rennes a donné son sang pour sauver une jeune femme qui avait eu une hémorragie et allait succomber.

— Le « Daily Express », à New-York annonce que 50 personnes ont péri dans les tempêtes qui ont eu lieu dans les Etats de l'Ouest des Etats-Unis, au cours de ces trois derniers jours.

— Le record du monde de distance en circuit fermé, battu par les aviateurs Costes et Godos a été homologué à 8.029 kilomètres 440.

— A la suite d'accidents survenus à la Faculté de droit de Montpellier, le doyen a décidé de suspendre le cours.

Les étudiants reprochent au professeur de lire un cours qui ne lui est pas permis.

— M. Gaston Bénac, chroniqueur sportif à Bordeaux.

NOS ÉCHOS

Le don des langues.

Voici une histoire de Carolus Duran : C'était dans une petite brasserie du boulevard Montparnasse, où fréquentaient, voici tantôt quarante-cinq ans, Falguère, Carolus Duran, Cazin, Idrac, Carriès, Henry Cros et maints autres peintres et statuaires.

Falguère arrive un jour, avec une lettre qu'il venait de recevoir d'Angleterre et qu'il soupçonnait vaguement de contenir une commande intéressante.

— Dis-donc, Carolus ! dit-il à ce dernier en lui tendant le papier, tu sais lire l'anglais, n'est-ce pas ?

— Bien sûr, répond Carolus avec majesté.

— Eh bien, lis-nous donc un peu ce qu'il y a là-dedans !

Le peintre prend la lettre et se met à la lire tout haut, avec un irréprochable accent britannique et jusqu'à la signature, puis la tend à son propriétaire.

— Ce n'est pas ça que je te demande ! hurle Falguère. Je te demande ce qu'on me dit, ce que me veut mon correspondant !

— Ah ! dit Carolus Duran, plein d'un calme olympique, je n'en sais rien, moi. Je lis l'anglais, mais je ne le comprends pas !

Distraction.

Une histoire qui pourrait être marseillaise, mais qui, en réalité, est new-yorkaise.

L'ambassadeur des Etats-Unis à Mexico est très distrait. On lui prête cent histoires drôles, notamment l'appel de son secrétaire à qui il dit :

— Mettez-vous là et écrivez.

Puis, il va de long en large, marmonne des mots, s'arrête, repart et finalement dit :

— Mettez-moi ça au net !

Mais l'histoire à raconter, qui est, dit-on, tout à fait authentique, est celle-ci :

L'ambassadeur est dans le train. Un contrôleur arrive qui demande le billet. L'ambassadeur cherche.

— Je suis certain d'avoir mon billet, dit-il.

— Bien sûr, monsieur l'ambassadeur ; ne vous alarmez pas, nous vous connaissons ; ne cherchez même pas.

— C'est que... ?

— C'est que ?

— Je ne sais plus du tout où j'allais, maintenant que je n'ai plus mon billet.

Du berger à la bergère.

Bernard Partridge, le fameux dessinateur du Punch, recevait un jour une lettre, copiée à la machine à de nombreux exemplaires, et l'invitant à prendre part à un concours ouvert par une grande firme de liqueurs. Un seul prix devait être attribué, et les dessins non couronnés devaient devenir la propriété de la marque.

Bernard Partridge répondit comme il suit :

FAÇONS DE VOIR ET MANIÈRES DE PENSER

L'ANTICLÉRICALISME D'APRÈS-GUERRE

Notre excellent confrère, Jean Luchaire, poursuit dans « Notre Temps » ses études sur l'état d'esprit des générations nouvellement venues à la politique et aux affaires. Nous suivons de très près ses travaux avec intérêt. Car l'heure sonnera bientôt où les conceptions des « après-guerre » devront dominer dans les assemblées électorales.

Cette fois, M. Jean Luchaire examine la position des jeunes radicaux et d'une grande partie des générations réalistes en face du problème religieux. Et voici sa conclusion d'une parfaite netteté :

« Dans cette circonstance comme dans toutes les autres, nous considérons la politique comme la science de l'organisation des collectivités. Et qui dit science, dit objectivité. La religion, affaire uniquement subjective, n'a rien à voir avec la politique. Que les hommes et les groupes accomplissent une œuvre sociale puissent s'inspirer d'un idéal religieux, c'est normal. Mais qu'ils ne prétendent pas imposer cet idéal à autrui. On nous dira qu'une société dépourvue de mystique n'est qu'une sombre termitière. Parfaitement d'accord. Mais il y a désormais — c'est de plus en plus net — un idéal de progrès qui est commun à toutes les croyances, à toutes les religions. Cet idéal suffit amplement à animer la vie sociale des collectivités nationales.

« Cette conception des rapports entre la politique et la religion n'exclut nullement, pour l'homme d'Etat, l'évaluation de ces puissances sociales aussi nobles qu'indispensables : les forces sentimentales ou métaphysiques. Mais elle implique une séparation très nette et très ferme entre le spirituel et le temporel. Cette séparation, rarement acquise dans l'individu, est obligatoire dans une société. Elle entraîne l'adhésion à la laïcité de l'Etat et de tous ses organismes. Elle institue la véritable liberté religieuse. Elle autorise le prosélytisme individuel, car toute croyance cherche légitimement à accroître le nombre de ses adeptes. Elle interdit simplement le prosélytisme par l'intermédiaire d'institutions officielles — interdiction obligatoire, d'abord en raison du principe posé, et aussi en raison du danger moral que présente le prosélytisme qui tend à s'exercer sur des consciences enfantines à l'heure où le libre-arbitre individuel n'est pas en mesure de fonctionner normalement.

« Semblable conception est le fruit de longues batailles menées depuis plusieurs siècles. Elle semble toute naturelle aux yeux des nouvelles générations qui n'ont pas connu et qui ne tiennent aucunement à connaître les guerres religieuses.

« Navons-nous pas, dès notre enfance, été habitués à considérer que

« Messieurs, j'offre un prix de deux shillings à la meilleure marque de liqueurs, et je serais très heureux que vous preniez part à ce concours. Chaque marque doit envoyer douze douzaines de bouteilles au jury d'examen, et les liqueurs non consommées resteront la propriété de ce jury. Les frais d'envoi sont naturellement à la charge de l'expéditeur. »

« La correspondance en resta là.

Un mari qui aime le repos.

S'il est encore beaucoup de jeunes Français que tentent les mariages américains, qu'elles méditent cette information venue hier de Chicago :

« Le jeune Joseph Sabath a accordé le divorce à Mary Kenyon, qui avait accusé son mari de ne l'avoir embrassé qu'une fois en sept ans. En prononçant son jugement, le magistrat a déclaré que son mari s'était ainsi rendu coupable de cruauté et de négligence. »

« Une fois en sept ans. On se demande avec anxiété ce que ce M. Kenyan pouvait bien faire de ses soirées, voire même de ses nuits ? »

Cinéma ?... Mots croisés ?... A moins qu'il ne jouât aux dames avec d'autres partenaires que son épouse infortunée. Sait-on jamais !...

les affaires de l'Etat sont étrangères à la religion ? Navons-nous pas été élevés dans une atmosphère de paix religieuse que nous entendons conserver ? Navons-nous pas eu tous jours devant nous des institutions publiques sans caractère religieux — institutions dont nous voulons maintenir le caractère ? Cette laïcité non agressive au sein de laquelle nous avons grandi nous semble naturelle — ne craignons pas de répéter le mot : nous n'avons point à l'imposer, mais seulement à la sauvegarder dans l'intérêt de la tranquillité sociale et dans l'intérêt du développement des esprits. Nous ne voulons pas qu'on y porte atteinte, mais nous ne voulons pas davantage qu'on s'en serve pour pénétrer dans les consciences individuelles et pour détruire l'idéal religieux que chacun a le droit strict de cultiver.

« C'est sur cette base que les jeunes équipes ont jusqu'ici collaboré à la solution des problèmes économiques, politiques et sociaux, sans se préoccuper des luttes et des partis pris qui ont déchiré les générations passées, lorsque la neutralité religieuse de l'Etat et l'influence des religions sur la politique, sur les coutumes, étaient condamnées par les uns et réclamées par les autres. Pour nous, le débat est éteint. Ne l'avez-vous pas éteint ? »

« C'est sur cette base que les jeunes équipes ont jusqu'ici collaboré à la solution des problèmes économiques, politiques et sociaux, sans se préoccuper des luttes et des partis pris qui ont déchiré les générations passées, lorsque la neutralité religieuse de l'Etat et l'influence des religions sur la politique, sur les coutumes, étaient condamnées par les uns et réclamées par les autres. Pour nous, le débat est éteint. Ne l'avez-vous pas éteint ? »

« Ayons individuellement nos propres croyances. Respectons celles des autres. Mais la politique, science de l'organisation des collectivités, doit rester pour nous objective. Et c'est au développement de cette politique que les nouvelles générations, unies, ont à pourvoir d'abord. Elles ne vivent pas à une époque heureuse, facile, propice aux confrontations métaphysiques. Elles vivent à une époque dure, lourde de problèmes matériels à résoudre sans ajournements possibles. Certaines tentations offertes à l'esprit toujours séduisantes et souvent légitimes sont un danger pour la tâche que les événements implacables nous imposent. Sachons y résister. La récompense de nos efforts sera d'y pouvoir céder un jour, quitte à risquer la division lorsque l'œuvre obligatoire aura été accomplie. »

« Ayons individuellement nos propres croyances. Respectons celles des autres. Mais la politique, science de l'organisation des collectivités, doit rester pour nous objective. Et c'est au développement de cette politique que les nouvelles générations, unies, ont à pourvoir d'abord. Elles ne vivent pas à une époque heureuse, facile, propice aux confrontations métaphysiques. Elles vivent à une époque dure, lourde de problèmes matériels à résoudre sans ajournements possibles. Certaines tentations offertes à l'esprit toujours séduisantes et souvent légitimes sont un danger pour la tâche que les événements implacables nous imposent. Sachons y résister. La récompense de nos efforts sera d'y pouvoir céder un jour, quitte à risquer la division lorsque l'œuvre obligatoire aura été accomplie. »

« Navons-nous pas, dès notre enfance, été habitués à considérer que

« Messieurs, j'offre un prix de deux shillings à la meilleure marque de liqueurs, et je serais très heureux que vous preniez part à ce concours. Chaque marque doit envoyer douze douzaines de bouteilles au jury d'examen, et les liqueurs non consommées resteront la propriété de ce jury. Les frais d'envoi sont naturellement à la charge de l'expéditeur. »

« La correspondance en resta là.

Un mari qui aime le repos.

S'il est encore beaucoup de jeunes Français que tentent les mariages américains, qu'elles méditent cette information venue hier de Chicago :

« Le jeune Joseph Sabath a accordé le divorce à Mary Kenyon, qui avait accusé son mari de ne l'avoir embrassé qu'une fois en sept ans. En prononçant son jugement, le magistrat a déclaré que son mari s'était ainsi rendu coupable de cruauté et de négligence. »

« Une fois en sept ans. On se demande avec anxiété ce que ce M. Kenyan pouvait bien faire de ses soirées, voire même de ses nuits ? »

Cinéma ?... Mots croisés ?... A moins qu'il ne jouât aux dames avec d'autres partenaires que son épouse infortunée. Sait-on jamais !...

Les maîtres chanteurs.

Pas ceux de Bayreuth, ceux de Paris. Ils sont quelques-uns, trois, quatre, cinq, que tout le monde connaît, que beaucoup tutoient et qui, d'ailleurs, ne se cachent point et ne mettent pas ce qu'on pourrait appeler leur drapeau dans leur poche. Au demeurant, les meilleurs fils du monde.

« L'un d'eux — ne le

Chronique du Lot

Politesse de début d'année

Voici, avec les débuts de l'année, les cartes de visite, carrées et lumineuses comme un écran de cinéma. Allons-nous leur rendre leur vogue d'autrefois et les essayer aux quatre coins du globe, ornées de ces formules heureuses où nous condons nos tendresses, nos reconnaissances et nos espoirs ? Ce genre de politesse, fort touché par la guerre, est en train de disparaître. Faut-il le regretter et croire que nous sommes moins courtois que nos pères ? Disons simplement que notre politesse se plaît à de nouveaux modes d'expression.

Sans doute, l'amitié et l'amour furent, en tout temps, friands de papier noir ; toutes les variantes d'un même thème, c'est leur gibier. Mais nous ne sommes pas ceux qu'on aime, il faut écrire à ceux qui l'on désire obtenir des biens et des faveurs. S'il veut conquérir le cœur de sa belle ou obtenir un honneur convoité, même le butor se fait épistolier.

Mais à chaque saison, ses fruits. Au temps des diligences et des chapeaux empanachés, les lettres étaient longues, sinuées et fleuries. Mme de Sévigné avait donné le ton et, depuis lors, toutes les femmes bien nées l'imitèrent. Personne ne songeait à les en blâmer : elles avaient alors des loisirs et, en écrivant, elles affinaient leur esprit et cet art aimable du mensonge qu'elles savaient porter à de divines hauteurs. Nos pères, même ceux qui, dans la politique ou la littérature, menaient une vie active, s'adonnaient aussi à ce jeu, et si tous ne nous ont pas laissé un monument épistolaire à la Voltaire, beaucoup, du moins, nous offrent, dans leurs lettres jaunies, des pages précieuses pour l'histoire du passé.

Vinrent les inventions mécaniques et la vie trépidante, l'auto, le cinéma, la T. S. F. Du coup, l'art d'écrire prit l'allure du siècle. On mit un moteur à la vieille diligence, et la dolente plume d'oie fut remplacée par le stylo.

Aussitôt, adieu les longues confidences, les portraits, l'analyse, toutes les coquetteries et toutes les tendresses de la plume ! On n'écrivit plus des lettres, mais des billets vifs, nerveux, qu'on appela « un mot ». En quelques lignes, il fallait exprimer tout un monde de sentiments et de nuances : l'art de l'épistolier, qui préfère un graphique à une démonstration, du moins la carte de visite nous restait et il semblait que tout dut la remettre en faveur. Il n'en est rien. Nos jeunes gens et nos jeunes filles trouvent ces compliments en trois lignes un peu périmés et, pour leur soif de vitesse, trop longs encore. Ils lui préfèrent un coup de téléphone. Pour eux, téléphoner est quelque chose de plus franc, de plus net, disons le mot : de plus facile qu'écrire. Ni formule, ni cérémonial, ni grammaire, ni orthographe. On parle comme ça vient, en argot ou en petit nègre. On traite un rendez-vous d'amour, une dette de reconnaissance, des vœux de nouvel an à la bonne fanquette et de façon pratique, comme un commerçant ses affaires.

Aux siècles royaux, le salut se faisait en une belle révérence, la tête inclinée et la plume du chapeau à deux doigts du sol. Aujourd'hui, nous avons remplacé le chapeau par le feutre mou ou plus simplement par la casquette du sportsman ou du chauffeur, et le salut, de ce fait, est devenu plus rapide, à peine esquissé. Il en est de même pour toutes les formes de l'expression des sentiments. Vitesse, simplicité : tel semble être le mot d'ordre, et l'on reste parfaitement éduqué avec des manières qui auraient semblé, voici quelque cent ans, bien désinvoltes — pour ne pas dire ples.

Est-ce horrible ? Est-ce acceptable ? Affaire d'époque, de latitude et d'entendement. Voici déjà longtemps qu'un de nos vieux Français toujours jeune — Montaigne — écrivait : « A prendre congé, à remercier, à saluer, à présenter mon service et tels compliments de notre civilisation, je ne connais personne si sottement stérile de langage que moi. »

Nos enfants du siècle ont des aïeux.

André LAMANDÉ.

Direction des Services Agricoles du Lot

AUX ELEVEURS

Une vente de bédiers des races Southdown et Dishley-Mérinos, aura lieu le mardi, 25 février 1930, à 15 heures, à l'Ecole Nationale de Grignon (Seine-et-Oise), station de Plaisir-Grignon, chemin de fer de l'Etat.

Les éleveurs du Lot qui désirent faire du croisement industriel en vue de la production de l'agneau de boucherie pourraient utilement faire achat de bédiers des races ci-dessus convenant parfaitement à cette spéculation ovine.

Les choses du Passé

VIEILLES ARCHIVES

Parmi les parchemins, registres ou autres papiers qui existaient autrefois dans les anciennes maisons et qui ont été détruits parce qu'on n'en connaissait pas l'utilité, il en est un certain nombre qui seraient d'un grand secours pour la reconstitution de l'histoire locale comme celui qui vient d'être trouvé dans le grenier d'une maison de Bretenoux et qui a 195 ans d'existence.

C'est un registre très bien conservé, mesurant 25 centimètres de large et 35 centimètres de hauteur, dont la couverture en fort carton est recouverte d'un parchemin avec deux liens comme fermeture. Les feuillets en beau papier ne sont pas roussis par le temps et l'écriture est bien lisible parce que l'encre a conservé sa couleur primitive. Il a été fourni par la librairie « A la Prudence », chez Richard, rue des Lombards, à Paris.

Ce registre servait pour la délivrance et le contrôle du papier timbré. C'est le titre qu'il porte en belle écriture ronde sur sa couverture parcheminée. Il a été commencé en 1735. En haut de chaque feuillet se trouve un sceau seigneurial avec les armoiries et en exergue on lit : Vicomte de Turenne. Bail de 1735. En première page de ce registre, se trouve la liste des bureaux où le papier timbré était distribué. Plus loin, le nombre de mains de papier délivré, avec le prix dont chaque bureau était débiteur.

Voici la nomenclature de ces bureaux, telle qu'elle existe avec les noms des titulaires : Turenne, M. Duclos ; Brive, M. Lalande ; Saint-Hilaire, M. Brival ; Servières, M. Vauris ; Saint-Céré, M. Gaillard ; Beaulieu, M. Dupuy ; Bétaille, M. Bonneval ; Martel, M. Verdier ; Argentat, M. Dufauvergne ; Meyssac, M. Pascal ; Gagnac, M. Rouan ; Tulle, M. Galan ; Curemonte, M. Narste ; Creysse, M. Jardel ; du Corp, M. Dufour ; de Saint-Merd, M. Briuede.

NOS PARLEMENTAIRES

M. de Monzie, Député du Lot, vient de recevoir la lettre suivante :

MONSIEUR LE MINISTRE,

Par votre lettre du 21 décembre dernier, vous nous avez demandé de vous indiquer les résultats de l'étude entreprise pour l'établissement d'un service de petite vitesse à la halte de demandes semblables, nous avons depuis 1923 indiqué aux demandeurs que nous n'aurions pas d'objections à étendre le service de la halte de Flaujac au trafic des marchandises à petite vitesse par wagons complets, manutentionnés à découvert et en débord par les soins et aux frais risques et périls des expéditeurs et des destinataires, à condition que les intéressés prennent à leur charge la dépense nécessaire par cette extension de service.

Cette dépense évaluée à 293.000 fr. en 1927 devra être révisée pour tenir compte des augmentations survenues dans le cours des matériaux et de main-d'œuvre depuis cette époque.

Nous faisons procéder à cette révision et nous vous indiquerons dès que possible le montant de la dépense à engager par la commune de Flaujac et le taux des surtaxes susceptibles d'être perçues à la station de ce nom. Veuillez agréer, Monsieur le Ministre...

Le Chef de l'Exploitation.

Subvention

Le Ministre de l'Instruction Publique (Service de l'Education physique) vient d'adresser à MM. Loubet, Sénateur, et de Monzie, Député du Lot la lettre suivante :

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur « l'Union Sportive de Terrou (Lot) » qui désirent obtenir de mon département une subvention au titre de l'Education physique.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je viens de mettre à la disposition de cette société une somme de cinq cents francs.

Construction d'Ecole

Le Ministre de l'Instruction Publique vient d'adresser à MM. Loubet, Sénateur, et de Monzie, Député du Lot, la lettre suivante :

Vous avez appelé mon attention sur le projet de construction d'une école au hameau de Méjanessere, présenté par la Commune de Cornac.

J'ai l'honneur de vous informer que je viens de donner mon approbation à ce projet, et que la participation de l'Etat a été fixée à 26.555 francs par décision du 27 décembre 1929.

Contre la fièvre aphteuse

Par arrêté de M. le Préfet du Lot du 10 janvier sur le rapport du maire de Laurens, et proposition du vétérinaire départemental, l'arrêté du 3 janvier est modifié comme suit :

Sont déclarés infectés de fièvre aphteuse les villages de Mazarguil, Mézaryac et Lacam. En conséquence, tous les autres propriétaires de la commune peuvent amener des animaux à la foire du 17 courant, ainsi que ceux des autres communes.

Le drame de Montcabrier

Ardillon Bertrand, la victime du drame de Montcabrier, prétendait qu'au moment de sa rencontre avec Desoncles il n'avait pas de fusil.

Mais il dut revenir sur cette déclaration, et il avoua que s'il avait menti, c'était parce qu'il n'avait pas de permis.

Il craignait se voir dresser procès-verbal pour délit de chasse. Il n'a rien perdu pour attendre. Le procès-verbal lui a été dressé.

Compatriote

Notre sympathique compatriote M. Cocula, receveur des finances à Béziers, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Nous adressons à M. Cocula, conseiller général du Lot et maire de St-Germain, nos vœux de bonne et longue retraite.

Enregistrement

Notre compatriote M. P. Durand, sous-chef de bureau à la direction de l'Enregistrement et des Directes (Ministère des Finances), est nommé premier sous-chef de bureau.

Justice de paix

M. le docteur Constant, maire et conseiller général de Payrac, est nommé dans les fonctions de ministre public près le tribunal de simple police de Payrac.

Gendarmerie

M. Hébrard, gendarme à Salviac, est nommé à Tournon-d'Agenais (Lot-et-Garonne).

M. Berge, gendarme à Larroque (Lot-et-Garonne) est nommé à Salviac.

Officiers de réserve

Il est rappelé que la prochaine séance de l'Ecole des Commandants de Montauban aura lieu le samedi 18 janvier, à 10 heures, au Cercle Militaire.

Périodes des officiers de réserve en 1930

Les officiers de réserve, âgés de 49 ans, qui n'auront pas en temps voulu demandé leur maintien dans les cadres ne seront pas convoqués, en 1930, pour accomplir une période d'exercice.

Avis aux étrangers

Il est rappelé aux étrangers dont la carte d'identité est expirée depuis le 31 décembre 1929, qu'ils doivent en solliciter le renouvellement au cours de la période de validité de leur passeport, seront passibles des pénalités de retard instituées par l'article 27 de la loi du 30 mars 1929.

Nos Compatriotes à Paris

« La Grappe du Quercy » (Originaux de l'arrondissement de Gourdon), donnera, dimanche 19 janvier, sa Matinée dansante suivie de Concert, dans la Salle du Palais des fêtes, 199, rue St-Martin.

Sur présentation de la carte de Sociétaire d'un groupement lotois, tous les Quercynois paieront le droit d'entrée de 3 fr.

Des cartes pour le Banquet annuel suivi de Bal de nuit du samedi 8 février seront à la disposition des compatriotes.

Ce Banquet, servi chez Gillet à la porte Maillot, sera présidé par MM. Fontanille, sénateur et Malvy, député, assistés de M. Latour, sous-préfet de Meaux.

Le président de la Grappe,

F. VIALLE.

Mise en liberté provisoire

Desoncles, qui tira les deux coups de fusil sur Ardillon, a été mis, mardi soir, en liberté provisoire.

Accident de moto

Un propriétaire de Ruyres, M. Zacharie Terrou, revenait de la foire d'Assier avec d'autres personnes, parmi lesquelles M. et Mme Mental et M. Bos. A 500 mètres d'Assier, sur la route de Sonac, tandis que M. Bos avait pris les devants pour faire passer un troupeau de bouvillons qu'il conduisait, un motocycliste, sans doute trompé par l'obscurité, renversa M. Terrou et Mme Mental.

Ces deux personnes n'eurent que des contusions sans gravité, mais le motocycliste, M. Paul Gauthier, 30 ans, courtier en noix à Thégra, était allé s'abattre quelques mètres plus loin et s'était fait de graves blessures.

M. Gauthier qui était dans le coma, a reçu les premiers soins de M. le docteur Cheronnet, appelé d'urgence. Il a été transporté ensuite à l'hôpital de Cahors.

Vol d'un portefeuille

Une instruction est ouverte contre le nommé V..., 16 ans, domestique, qui est inculpé de vol d'un portefeuille à St-Michel-de-Bannières.

Vagabond

Le nommé Martin, 54 ans, sans domicile fixe, a été arrêté à Francoulès, pour vagabondage et défaut de carnet d'identité.

Vol

Plainte a été portée par un propriétaire de Linac, qui a été victime d'un vol d'une certaine somme.

Une enquête est faite par la gendarmerie.

CAHORS

Une Conférence sur les Banques Populaires

Mercredi soir, dans la salle du Conseil Municipal, a été donnée une Conférence sur l'utilité des « Banques Populaires ». Cette réunion avait lieu sous le patronage de la Chambre de Commerce.

La séance fut ouverte par M. Orliac qui présidait, assisté de MM. Gayet, adjoint au Maire ; Farges, Président du Conseil d'Administration et Gausserand, directeur de la Banque Populaire de Cahors.

De nombreux commerçants avaient répondu à l'invitation. M. Orliac ouvre la séance et présente en excellents termes le conférencier, M. Caillard, contrôleur-Conseil de la Chambre Syndicale des Banques Populaires, auquel il donne ensuite la parole.

M. Caillard entreprend alors un exposé qui intéresse vivement son auditoire. Il montre le rôle qu'elles remplissent et les services très importants qu'elles rendent. Elles ont été créées « pour recueillir, sous forme de capital social et de dépôts des fonds destinés à satisfaire les besoins de « crédit de leurs membres, commerçants et industriels, et à leur permettre d'être à eux-mêmes leurs « propres banquiers ».

Puis, pour montrer l'importance de leur organisation, M. Caillard indique que les Banques Populaires groupent actuellement 55.000 commerçants et industriels comme sociétaires-participants. Elles occupent environ 3.500 employés.

En 1928, elles ont escompté 54.558.279 effets pour un total de 5 milliards 484.688.660 fr. Elles ont reçu à l'encaissement 3.134.297 effets pour un total de 3 milliards 376.606.309 francs. Donc elles ont transité, un total de 9 milliards 461.269.737 francs en effets de commerce.

On voit par ces chiffres l'importance qu'elles ont prise et les services qu'elles rendent.

M. Caillard termine en exhortant les commerçants et industriels à faire partie des Banques Populaires qui ont été créées « pour le développement de leurs entreprises, pour la conservation et la gestion de leurs économies, pour la sécurité de leurs capitaux ».

L'exposé de M. Caillard a été suivi avec un très vif intérêt. M. Farges lui adresse les remerciements et les félicitations des organisateurs et de son auditoire qui applaudit chaleureusement.

Nos hôtes de marque

Les jours de ces temps derniers dans notre ville, nous relevons les suivantes :

Hôtel des Ambassadeurs. — M. Andersen et sa famille, industriels à Copenhague ; M. Escardo et Mme de Barcelone ; M. Eric Durham, professeur de l'Université de Princeton ; M. Pierre Bonardi, homme de lettres, Paris.

Administration

Notre compatriote M. Cancès, ancien élève du lycée Gambetta, est nommé rédacteur à la sous-préfecture de Figeac.

Nos félicitations à M. Cancès qui est le fils de l'excellent huissier de la Préfecture.

Obsèques

Mercredi matin ont été célébrées les obsèques de M. Gabriel Sènes.

Une foule nombreuse d'amis a suivi le char funèbre qui était recouvert de belles couronnes, jusqu'à la gare.

M. Chéry, professeur honoraire du lycée Gambetta, a tenu avant la séparation suprême à saluer la mémoire de son ancien élève.

Discours de M. Chéry

Mesdames, Messieurs, La douleur immense qui m'étreint, si récente et renouvelée à la vue de ce cercueil, me force à sortir de l'ombre et de mon deuil, pour joindre mes larmes à celles d'une famille si cruellement frappée.

Est-il, en effet, un supplice plus grand pour une épouse que celui d'accompagner, dans cette nécropole, le corps du compagnon fidèle de sa vie, pour un père et une mère de voir disparaître, dans la fleur de l'âge, un fils qui devait, au soir de leur existence, étayer leur vieillesse de son action reconnaissante ? Mais Dieu, dont les vues sont insaisissables, nous frappe parfois bien terriblement.

Après avoir terminé ses études au lycée Gambetta, Sènes, dont j'aime à me rappeler le visage souriant, paie son premier tribut au pays, en conquérant rapidement les galons de sous-officier dans un régiment d'artillerie. Ensuite, il entre à la Compagnie d'Orléans où il se fait aussitôt apprécier. La guerre éclate ; le voilà au front où je le rencontre souvent, en Champagne, en Lorraine, en Artois, gai, plein d'entrain, il supporte cette période de 4 années de souffrances inconnues dans les annales de l'histoire. Sa belle conduite lui vaut une citation et la croix de guerre. La Mort l'a épargné et les vagues de gaz n'ont pu attaquer sa robuste constitution. Hélas ! c'était une illusion. Il reprend ses fonctions, fonde un foyer et avec sa jeune femme, il regarde en face la vie à laquelle il a le droit de croire ainsi qu'un bonheur qu'accompagne la jeunesse et la conscience du devoir accompli. Mais la Mort railleuse guettait cette proie que, sur le champ de bataille, elle avait froiée de son aile ; il y a quelques mois à peine, elle l'effleurait de son souffle glacé, elle accomplissait son œuvre. Hier, je saluais Sènes, à l'âge de 33 ans, dormant son dernier sommeil. Figé dans la sérénité majestueuse de la mort, mais toujours le sourire sur les lèvres, dernière consolation de sa famille éplorée.

Madame, bien chers parents, puissent nos larmes, nos courants ulcérés de tristesse, alléger votre grande douleur.

Mon cher ami, ancien élève, au revoir.

Nous renouvelons à Mme Veuve Sènes, à M. et Mme Sènes, à la famille, nos bien sincères condoléances.

Grave accusation

M. Fillol, maire de Cassagnes, a porté plainte au Parquet contre son domestique, nommé B..., d'origine espagnole, port attentat à la pudeur.

Il accuse B... d'avoir voulu abuser d'une fillette de 8 ans qui aurait fait des déclarations en ce sens à sa mère. Mais aucun fait précis n'a pas encore été établi.

B... proteste contre cette accusation. Il affirme que c'est par vengeance que son patron porte une accusation aussi grave contre lui.

Il prétend que M. Fillol voulait le placer chez uns de ses amis et qu'il était furieux de son refus.

Une enquête est ouverte.

Vol de bicyclette

Nous avons annoncé qu'un vol de bicyclette avait été commis au préjudice d'un jeune homme de notre ville, M. Roger Bergougnoux, 19 ans, demeurant rue Donzelle.

M. Bergougnoux avait placé sa bicyclette le 14 décembre, dans la cour de l'« Hostellerie de Douelle ». Mais quand il voulut la reprendre, le lendemain, elle avait disparu.

Il crut, tout d'abord, à une plaisanterie de la part d'un camarade et ne se préoccupa plus de sa bicyclette. Ce n'est qu'au bout de quelques jours, ayant interrogé quelques camarades, qu'il comprit qu'il n'avait pas été victime d'une plaisanterie, et que la bicyclette avait été volée.

Lundi, un de ses camarades, M. Layet, 18 ans, revenait vers 3 heures, de la foire de Catus en automobile lorsqu'à Espère, il vit un soldat monté sur une bicyclette qui ressemblait à celle de Bergougnoux.

Rentré à Cahors, il avisa celui-ci et tous deux se rendirent aussitôt à Espère, car M. Layet avait appris que ce soldat était l'ordonnance du commandant du bataillon de Sénégalais à Cahors.

Les deux jeunes gens se rendirent chez le commandant qui fit appeler l'ordonnance, le soldat Fassa Mara.

Celui-ci, interrogé, déclara avoir acheté cette bicyclette à un camarade, le soldat Kamaros.

Kamaros reconnut avoir vendu cette bicyclette, mais il affirma l'avoir lui-même achetée au sergent Peignant.

Le sergent fut confronté avec Kamaros. Il déclara, en effet, avoir vendu une bicyclette à Kamaros, seulement, ajouta-t-il ce n'est pas celle-là.

Au reste, Kamaros la revendit à un sergent du bataillon.

Kamaros devant cette déclaration, se décida à dire la vérité.

« Tout ce que j'ai affirmé jusqu'à présent, est faux. J'ai volé cette bicyclette dans la cour d'un hôtel de Cahors, rue Clemenceau. Elle était en bas de l'escalier de cet hôtel. Je l'ai achetée au commandant du bataillon ».

Celui-ci a rendu la bicyclette, mais il a demandé à Kamaros de rendre l'argent qu'il lui avait versé.

Procès-verbal a été dressé. Et M. Bergougnoux a repris possession de sa bicyclette.

Pour ne pas être expulsé

Le sujet suisse qui avait commis le vol de la somme de 7.000 fr. au préjudice de Mme Loumet, à St-Cirac-Lapopie, après avoir purgé sa condamnation à la maison d'arrêt de Cahors, a préféré contracter un engagement dans la légion étrangère plutôt que de se voir appliquer l'arrêté d'expulsion dont il était frappé.

Accident

M. Blaty, ouvrier au dépôt de la gare du P. O. a eu deux doigts de la main droite écrasés par la pince qui lui servait à réparer un balancier.

Blessures involontaires

Une enquête avait été ouverte au sujet d'un accident dont M. S... cultivateur de Thégra était l'auteur.

Mais l'enquête a démontré que l'accident est sans gravité et l'affaire a été classée.

L'affaire du furet

Au cours des démarches faites par M. Lavayssière auprès du sieur N... pour reprendre son furet, N... avait déclaré qu'il l'avait prêté à un ami.

Mais il n'avait jamais voulu donner le nom de cet ami.

Ivresse

Procès-verbal a été dressé contre un habitant qui, à Bio, se trouvant en état d'ivresse, faisait du scandale.

Infraction

Jean-Baptiste Brachet, 25 ans, garçon de café, sans domicile fixe, venait par le train de Brive à Cahors. Mais il avait oublié de prendre un billet.

En cours de route, il fut pincé par le contrôleur, et à Cahors, Brachet fut arrêté.

Les Sports

AVIRON CADURCIEN

CHAMPIONNAT DES PYRENEES (2^e Série)

Toulouse Cheminots Marengo (1) Contre Aviron Cadurcien (1)

Dimanche prochain, 19 courant, les Cadurciens auront la bonne fortune de voir évoluer à Cabessut l'excellente équipe des Cheminots Marengo en match de Championnat. Le quinze visiteurs est à l'heure actuelle l'équipe la plus complète de 2^e série jouant un jeu très clair et scientifique. La présence de joueurs venant de Clubs Universitaires ou des espoirs Toulousains donne aux lignes arrières un allant et une ardeur peu coutumière aux Clubs Toulousains.

de 2^e série. Le pack d'avants forme un groupement homogène, bien entraîné par l'Internatinal cheminot Gayraud et l'ex-Toiséiste Saulenc est le point fort du quinze.

Marengo vient à Cahors avec la ferme conviction d'enlever la décision. Pour eux, partie capitale s'ils parviennent à nous battre de plus de 5 points, la route du Championnat de France leur est ouverte aux dépens du Football-Club Toulousain.

Que feront nos compatriotes devant un tel adversaire ? Le Comité de Rugby de l'A. C. Club opposera la même équipe, à un joueur près, qui triompha si nettement de Croix-Daurade. Nos campartristes s'emploieront à fond pour faire triompher nos couleurs, et nous sommes persuadés qu'ils y parviendront.

Belle partie en perspective, à laquelle assisteront tous les sportifs Cadurciens. Souhaitons que le beau temps se mette de la partie et le stade Lucien-Desplats connaîtra la foule des grands jours.

Note du Trésorier. — Il est rappelé aux membres de l'Aviron qu'ils n'ont droit d'accès sur le terrain le jour où leur Club dispute un match officiel que s'ils sont affiliés à la F. F. R. et que sur leurs cartes sont collés les papillons d'affiliation (prix du papillon, 1 fr. 50). La nouvelle carte 1930 avec premier trimestre acquitté sera exigée. Le Trésorier se tiendra au Siège dimanche matin, de 10 h. à midi.

AU ROBINSON

Tous les samedis, dimanches fêtes et veilles de fêtes Grand Bal Arrondissement de Cahors

Catus

Une réunion. — Dimanche 12 janvier à 16 heures, a eu lieu à la Mairie de Catus, une conférence par MM. Bourthoumiex, secrétaire démissionnaire des Anciens Combattants non pensionnés et Lasfargues, secrétaire de la F. O. P. en vue de la formation d'une nouvelle association d'anciens combattants (encore !) dénommée « L'Union ».

Devant une assistance assez nombreuse composée d'anciens combattants, d'anciens mobilisés et de jeunes gens, les conférenciers ont longuement développé leurs idées. M. Bourthoumiex a énuméré les avantages qu'il voit à la formation d'un nouveau groupement, tout en se défendant de vouloir porter atteinte aux groupements déjà existants.

M. Lasfargues a fait un long exposé des vues de la F. O. P. et de la manière dont elle comprend son action. Il a donné son assentiment personnel à la constitution de l'Union.

Des représentants de l'Union Fédérale pour les mutilés et des A. C. N. P. pour les non pensionnés ont tenu aussi à donner leur avis.

Ils ont montré qu'une nouvelle association ne pouvait que gêner le développement et l'action des sociétés déjà existantes et ajourner encore la réalisation des vœux et des légitimes revendications des anciens combattants. Ils ont voulu en voir une preuve dans le fait que M. V... n'a pas voulu lui apporter son appui personnel et non engager son groupement. Ils ont dit, qu'au surplus il existe déjà, dans le Lot, un « Comité d'Entente » auquel adhèrent toutes les fédérations d'anciens combattants ou mobilisés, sauf préjudice de la F. O. P., qui a refusé d'en faire partie. Et ils ont été unanimes à conclure que l'existence d'une nouvelle association est contraire aux intérêts des vrais anciens combattants et que l'Union préconisée, était la désunion.

Au cours de la discussion quelques auditeurs ont apporté fort à propos et par de sages paroles, leur aide personnelle aux contradicteurs.

Le résultat de cette réunion qui s'est déroulée dans le plus grand calme et qui s'est terminée tard dans la soirée, aurait sans doute été excellent, s'il y en avait eu un.

Malheureusement, auditeurs et conférenciers, les premiers mal convaincus sans doute des avantages de l'Union, les seconds doutant du résultat, se séparèrent sans penser à donner une suite pratique à ces discours.

Gigouzac

Noyé.

triotte M. Abel Combarieu, ancien secrétaire général de la Présidence de la République.
M. Morand était le père de l'écrivain éminent M. Paul Morand.
Nous adressons à la famille du regretté disparu nos bien vives condoléances.

Bélazy
Hyménée. — On annonce le prochain mariage de M. Abel Cournot, propriétaire à Lascarnades, avec Mlle Marie Ramond, originaire de l'Aude.
Nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur aux futurs époux.

St-Matré
La foire. — Lundi, 20 janvier, se tiendra à St-Matré la grande foire annuelle de notre plateau. C'est surtout pour les bœufs qu'elle est renommée. Les marchands viennent de bien loin pour acheter les beaux attelages de la région. A part la volaille, c'est le seul bétail qu'il y a.
Autrefois, tous les éleveurs des environs conduisaient leurs cochons gras à cette foire, maintenant les acheteurs vont dans les fermes s'approvisionner sans dérangement pour le paysan.

C'est en même temps un jour d'amusement. Toute la jeunesse de la contrée se trouve là. Il lui sera facile de se livrer au plaisir de la danse attendu que le Conseil municipal, rompant avec les vieilles habitudes, a fait construire une salle des fêtes. Nos félicitations à ce sujet.
A St-Matré, il y a aussi deux superbes et spacieux restaurants dont l'amenité des propriétaires est si bien connue de tous qu'on peut être certain que les plus grands efforts seront faits pour contenter les voyageurs ce jour-là, comme habituellement.

St-Géry
Recensement. — Le recensement pour le service militaire de la deuxième fraction de la classe 1929 pour la commune de Saint-Géry comprend trois conscrits ; celui de la première fraction de la classe 1930, un conscrit.

Arrondissement de Figeac

Figeac
Banquet Marenac. — Le banquet qui doit avoir lieu à l'occasion de la remise de la croix d'honneur à M. Marenac, qui a été retardé pour les causes que l'on sait, est irrévocablement fixé au dimanche 16 février.
Les conditions d'adhésion restent les mêmes, c'est-à-dire que les amis personnels, instituteurs et institutrices en exercice ou en retraite, doivent se faire inscrire chez M. Labarrière, instituteur en retraite, hôtel Tillet.

Les mutilés, veuves et ascendants, chez MM. Pons ou Tillet.
Les combattants, chez M. Longé, leur président.
La cotisation, fixée à 20 francs, doit être envoyée au moment de l'inscription.

Plusieurs correspondantes nous ayant demandé si les dames sont admises, nous leur répondons affirmativement et les assurons que bon nombre ont déjà retiré leur carte.
Les demandes d'adhésion étant déjà nombreuses et la salle du banquet forcément restreinte, ceux qui désirent y assister sont priés de venir la liste sera irrévocablement close le 8 février au soir.

A l'abattoir. — A l'abattoir de Figeac, il a été tué pendant le mois de décembre 1929 : 14 bœufs, 73 veaux, 74 moutons ou agneaux et 90 porcs, soit un total pour l'alimentation de ce mois-là pour la ville, de 251 animaux.

Pour l'année 1929, il y a eu 131 bœufs, 1.339 veaux, 1.762 moutons et 414 porcs ; au total, 3.646 animaux.
Il n'est pas compris les animaux abattus pour des expéditions sur Paris, où les bouchers de notre ville font des affaires avec les Halles Centrales.

Bagnac
Nécrologie. — Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Marcel Caussade, ancien maire de Bagnac, décédé à l'âge de 73 ans. Ancien marchand de bestiaux, son commerce, qu'il avait exercé pendant près de cinquante ans, l'avait fait avantageusement connaître dans toutes les régions voisines. Conseiller municipal depuis 1884, il avait toujours été réélu avec de grandes majorités.

Bretenoux
Vieilles archives. — Voir à la chronique du Lot.

Lacapelle-Marival
Conférence retardée. — Par suite d'une avarie survenue à l'automobile et à l'appareil cinématographique de M. Dauriat, délégué de l'Office National d'Hygiène Sociale, la tournée de propagande a dû modifier son itinéraire et la conférence annoncée à Lacapelle-Marival, pour le 9 janvier a été reportée au dimanche 19 janvier à 11 heures du matin.

Latronquière
Etat civil. — Naissance : d'une fillette aux époux Venries-Rieu.
Décès : Cantarel, propriétaire à Mazarguil, à l'âge de 82 ans.

Démographie. — Au cours de l'année 1929, il a été enregistré à la mairie de Latronquière : 21 naissances, 8 mariages, 9 décès.

Nous constatons avec plaisir que la population de notre commune augmente.
Laurettes
Etat civil du mois de décembre 1929. — Naissances : d'un garçon, Roger-Arsène-Augustin, aux époux Boussac, de Mazarguil ; d'une fillette, Paulette-Virginie-Emilie, aux époux Boussac, de la Haute-Cassagne ; d'une fillette, Armande-Marthe, aux époux Montillet, à Laurettes.

Publications de mariages : de Jean-Albert Cavané, cultivateur, au Bousquet, et Juliette-Maria Fages, sans profession, à Calvia ; de Séverine-Adeline Boussac, sans profession, à Lacam, et Louis Cros, domestique de ferme, aux Cours, commune de Saint-Cingues.

Mariages : René-Frédéric Venries, du Dental, avec Maria Gasquet, de Montussac ; Adèle Venries, du Dental, avec Jean-Pierre Destruel, de Sabadel.

Décès : Julie Bonis, du village de Gramont.

Démographie. — Pendant l'année 1929, il a été enregistré à l'état civil de la commune de Laurettes : 13 naissances ; 10 mariages, 15 décès.

Arrondissement de Gourdon

Ginouillac
Nécrologie. — Nous apprenons la mort de M. Antoine Faugeton, ancien gendarme, décédé à l'âge de 81 ans.
C'est une sympathique figure qui disparaît.

Nous adressons à sa famille nos bien vives condoléances.
Le Vigan
Vol. — Dans la nuit de samedi à dimanche derniers un renard à 2 pattes a visité le poulailler de M. Laval, cultivateur à Gauny. Le maraudeur n'a pu emporter que 2 poules, ayant été gêné par le propriétaire qui s'était levé en entendant le bruit fait par les volatiles apeurés.

Plainte a été portée et une enquête est ouverte par la gendarmerie de Gourdon.
Labastide-Murat
Hyménée. — On annonce le prochain mariage de Mlle Jeanne Lemonzie, fille du négociant bien connu de

Labastide avec M. Andrieu, électricien à Paris.
Nos meilleurs vœux aux futurs époux.
Martel
Conférence agricole. — Une conférence sur les produits horticoles et fruitiers, organisée par les services commerciaux de la Compagnie d'Orléans, en collaboration avec l'Office et la direction des services agricoles du département du Lot a eu lieu à Martel.

M. Belin, président de la Société d'horticulture d'Argenteuil, assisté de M. Poher, a exposé, en termes clairs et précis, les méthodes pratiques notamment de la culture de l'asperge. Ce spécialiste a développé les meilleurs procédés pour obtenir les plus grands rendements, joints à la précocité de ce précieux légume dont Paris seul absorbe sur ses marchés plus de dix millions de kilos.

Pour notre région où les terrains conviennent bien à cette culture, il s'agit d'arriver à temps, car c'est au début de la saison qu'on peut arriver à en tirer le meilleur profit.
Il serait trop long d'énumérer ici les principes si bien décrits par le conférencier. Les nombreux auditeurs, dont M. le directeur de notre école primaire supérieure, qui ont avidement écouté ce brillant exposé et compris aisément ce langage, mettront à profit cet enseignement et obtiendront très probablement des résultats rémunérateurs. Une importante remise sera consentie aux agriculteurs qui voudront se procurer des plans sélectionnés.

Pour déterminer cette intéressante conférence, plusieurs films ont paru sur l'écran, montrant à nos futurs expéditeurs la meilleure manière de cultiver l'asperge et d'emballer ce produit, soit en vrac, soit en bottes, ainsi que les poires, pêches, abricots, aubergines, etc. Des tracts relatifs à ces diverses cultures ont été ensuite distribués.
Cette conférence, qui a duré une bonne heure et demie, a obtenu un plein succès.

Salviac
Aos compatriotes. — Nous apprenons que notre excellent compatriote, M. Bernard Bertolotti, peintre réputé, né à Salviac le 16 janvier 1876, vient d'obtenir un grand succès au 29 salon de l'Ecole française au Grand Palais, à Paris, avenue Victor-Emmanuel, pour l'exposition, salle XII, au rez-de-chaussée, de la fresque qu'il a peinte dans la chapelle de l'hôpital de Bastia, représentant Jésus guérissant les malades.

Cette composition très aérée, très vivante, a ce rare mérite qu'elle fut exécutée à Bastia en fresque, ressassant ainsi le véritable métier de décoratif qui seul peut convenir aux grands monuments et que remplaça si malheureusement en France l'odieuse marouflage de toiles peintes à l'huile et imitant la fresque dans nos plus notoires monuments.
Tout le monde se souvient, à Salviac, de la famille Bertolotti. M. Albert Bertolotti, père du peintre bien connu, domicilié à Périgueux en 1870, vint s'installer à Salviac en 1871, où il commença les peintures de notre vieille église médiévale, monument historique.

M. Albert Bertolotti épousa, à cette époque, Mlle Letitia Montet, de notre ville.
Mutations foncières. — La première tournée de mutations sera effectuée par M. le Percepteur de Salviac, aux dates ci-après :
Salviac, 3 mars, à 9 heures ; Déga-gnac, le 26 février, à 9 heures ; Lavercantière, 14 février, à 14 heures ; Léobard, 7 février, à 9 heures ; Rampoux, 14 février, à 9 h. 1/2 ; Thédierac, 17 février, à 10 heures.

Messieurs les propriétaires sont invités à apporter les titres de propriété nécessaires pour aider M. le Percepteur dans ses opérations.
Les pluies continues. — Les pluies torrentielles et continues de ces derniers jours ont empêché les premiers travaux de la saison ; le temps est absolument défavorable à toute occupation dans les champs.

Par endroits les terres, les prés sont envahis par les eaux, des murailles s'écroulent.
Si le mauvais temps persiste les blés seront envahis par les herbes ;

ces les réunissent dans leur maison de campagne à Saint-Martin. Le mariage d'Albert apporta de grands changements dans ces vies si rapprochées. Elle s'y attendait, mais elle ne souffrit ; personne n'en reçut la confiance. Elle n'eut même pas la peine de restreindre de son plein gré son influence comme elle se l'était promise de longtemps. Très épris d'Elisabeth hésitante, et dont les parents faisaient quelque peu attendre le consentement, comme si l'on voulait en souligner davantage la faveur, Albert, avec la fougue et l'oubli de la jeunesse, se tourna tout entier vers ses amours. Elle crut le perdre absolument. La nouvelle famille où il entra, plus brillante, plus aimable, placée dans un cadre plus élégant, le flatta et le grisa. Il n'était pas né rassasié comme ces jeunes blasés que rien n'étonne et que rien n'amuse ; il goûta avidement les plaisirs de société et de luxe. Il y a souvent ainsi, chez les écrivains et chez les artistes dont le talent exige l'observation et le contact avec la vie extérieure, quelque côté accessible aux plus vulgaires séductions du monde.

Les relations des Molay-Norrois étaient fort étendues, leur hospitalité abondante. Albert, en regardant sa jeune femme, voyait luire sur ses joues une lumière inconnue. Ce fut pendant cette période que sa mère s'installa au boulevard des Adieux et commença de se rapprocher du passé que recouvre déjà l'ombre de la

les limaces, les escargots exercèrent leurs ravages toujours redoutés au moment du premier développement des céréales.
Souillac
Mutualité. — Dimanche, 12 janvier, à 14 heures, la Société de secours mutuels Saint-Martin a tenu sa réunion trimestrielle dans la salle de l'ancienne poste, sous la présidence de M. Pierre Lascoux, vice-président. Avaient pris place au bureau : MM. Sote, Mazet, Soulaeroux, Bouyjon, Orchassal, Veysière, Pivaudran.

Sur la proposition du bureau, M. Félix Soulaeroux est nommé secrétaire adjoint, M. Paul Mazet est nommé trésorier, en remplacement de M. Charles Vallé, que son grand âge ne permet plus de remplir ces fonctions, qu'il occupe depuis plus de trente ans. Il a obtenu pour ce fait du ministre du travail la médaille d'argent de la Mutualité. M. Vallé reste au bureau, où ses conseils seront toujours tenus en bonne estime, et l'assemblée lui adresse ses remerciements. Il donne connaissance de la lettre que les médecins de Souillac adressent aux présidents de nos deux Sociétés de secours mutuels, en vue de l'augmentation du prix de la visite médicale.

Plusieurs demandes d'admission sont remises à une prochaine séance. Le trésorier procède ensuite à l'encaissement des cotisations du trimestre.
DÉPÊCHES
Paris, 11 h. 30.

5 semaines d'isolement
De Londres. — 40 habitants de la petite île de Bardsey dans la baie Carigan étaient, en raison du mauvais temps, sans ravitaillage.
Ils ont pu être ravitaillés hier soir. Depuis 5 semaines, ils étaient restés, à cause de la tempête, complètement isolés.

L'épidémie de peste à Tunis enrayée
De Tunis. — L'épidémie de peste étant définitivement enrayée, les indigènes suspects, détenus dans les lazarets, ont été libérés.

De l'or pour l'Angleterre
Le vapeur « Cronsay » est arrivé à Plymouth avec un chargement d'or de 62 millions de francs, destiné à Londres.

En Allemagne
De Berlin. — Sauf les journaux nationalistes qui attaquent vivement le docteur Wirth, la presse allemande constate que la solution adoptée à La Haye, pour la question des sanctions, donne satisfaction au Reich.

REMERCIEMENTS
Madame Gabriel SÈNES, née ROBLIN ; Madame et Monsieur Paul SÈNES, Ingénieur des T.P.E. en retraite, Chevalier de la Légion d'Honneur ; Mademoiselle Apollonie SÈNES, à Mazamet ; Madame Veuve PEZET ; Madame et Monsieur LAPARRA, percepteur à Moulins, et leurs enfants ; Madame Veuve LAFAGE, à Castel-franc ; Madame et le Docteur OURADOUR, à Agen, et leurs enfants ; Les familles ROBLIN, CHABIN, DUQUESNE, SÈNES, SÈGUIER, GALINIER, CAYRE, MOUTOU, et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Gabriel SÈNES
Employé au P.O.
Médaille militaire, Croix de Guerre

EDEN

A la demande générale du public

BEN-HUR

Le film éternel passera encore Samedi en soirée, Dimanche matinée et soirée. Cadurciens qui n'avez pas encore vu **BEN-HUR, HATEZ-VOUS.** Ne laissez pas partir de votre ville ce tte merveille sans l'avoir vu e

La grippe est plus virulente
et prend un caractère de gravité lorsqu'elle s'attaque à un organisme affaibli par l'anémie ou le surmenage. Pour y résister et l'empêcher d'aboutir, augmentez votre résistance, décuplez vos forces en buvant chaque jour, dix minutes avant chaque repas, un verre de fortifiant que vous préparerez vous-même et instantanément, en versant, dans un litre de vin, rouge de préférence, un flacon de Quintonine, reconstituant complet, qui ne se vend que 4 fr. 95 dans toutes pharmacies et pharmacie Orliac, à Cahors.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS
OUVERTURE
de la LIQUIDATION JUDICIAIRE du sieur DELFOUR Jean-Roger Ferblantier-Zingueur-Electricien demeurant à Puy-Évêque
Messieurs les créanciers de la dite liquidation judiciaire sont invités à se rendre :
— Le vingt-un janvier prochain, jour de mardi, à treize heures trente,
En la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sise au Palais de Justice.

Pour examiner la situation de leur débiteur, donner leur avis sur la nomination du liquidateur définitif, l'élection des contrôleurs, s'il y a lieu, et sur toutes autres questions qui leur seront soumises.
La présente insertion est faite en conformité de l'article neuf de la loi du quatre mars mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Le Greffier, E. MANEYROL.
Nota. — Les tiers porteurs d'effets ou endossements n'étant pas connus sont priés de remettre leurs adresses au Greffe du Tribunal de Commerce ou à Monsieur ROUSSEAU, arbitre de Commerce, demeurant à Cahors, liquidateur provisoire de la dite liquidation, afin d'être convoqués pour les assemblées subséquentes.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS
LIQUIDATION JUDICIAIRE du sieur Germain LALBERTIE charbon et débitant demeurant à Sauzet
Convocation des Créanciers pour production de titres et vérification des créances.
DEUXIEME ET DERNIER AVIS
Messieurs les créanciers de la dite liquidation judiciaire, qui n'ont pas encore produit leurs titres de créances, sont priés de venir à la dernière assemblée pour la vérification des créances doit avoir lieu, le vingt-un janvier prochain, jour de mardi, à treize heures trente, En la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sise au Palais de Justice.

En conséquence, ils doivent remettre, avant cette époque, leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur papier libre, indicatif des sommes par eux réclamées, entre les mains de Monsieur L. ROUSSEAU, liquidateur définitif de la dite liquidation, ou entre les mains du GREFFIER du Tribunal de Commerce.
La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article treize de la loi du quatre mars mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Le Greffier, E. MANEYROL.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS
D'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Cahors, en date du dix janvier mil neuf cent trente, Il a été extrait ce qui suit :
« Le tribunal déclare la dame FOURTET Letitia, Veuve AUSSET, Minotier et boulangerie demeurant à St-Vincent-Rive-d'Oit, en état de liquidation judiciaire ;
« Fixe provisoirement au dix janvier mil neuf cent trente la date de la cessation de ses paiements et l'ouverture de sa liquidation.
« Nomme Monsieur R. CAPUS, l'un de Messieurs les Juges, Juge-Commissaire et Monsieur L. ROUSSEAU, arbitre de commerce, demeurant à Cahors, liquidateur provisoire de la dite liquidation pour la gérer et l'administrer conjointement avec la débitrice, sous la surveillance de Monsieur le Juge-Commissaire »

Pour extrait conforme :
Le Greffier, E. MANEYROL.
Nota. — La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article quatre cent quarante-deux du Code de Commerce.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS
FAILLITE du sieur Jean DUMONT, Pumisterie, Chaudronnerie et Tôlerie demeurant à Cahors, 5, rue de l'Université
Convocation des Créanciers pour Concordat ou Contrat d'union.
Messieurs les créanciers de la dite faillite, dont les créances ont été vérifiées, admises et affirmées, sont invités à se rendre :
— Le vingt-huit janvier prochain, jour de mardi, à treize heures trente, En la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sise au Palais de Justice.

Pour entendre le rapport qui sera fait par le syndic sur l'état de la faillite dont s'agit, sur les formalités qui ont été remplies et les opérations qui ont eu lieu, — délibérer, séance tenante, sur les propositions qui pourront être faites par le failli pour obtenir le concordat et, en cas de refus, exprimer leur avis sur le maintien ou le remplacement du syndic.
La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article cinq cent quatre du Code de Commerce.

Le Greffier, E. MANEYROL.

DOMAINE DU VIGAN
Propriété de M. DE CAMY
Vaches Laitières pleines à Vendre
Il a été perdu après la Toussaint un collier en or de la rue Brives à la Boulangerie Lafon, rue Nationale, en passant par la place Rousseau, ou de la rue Rossignol au bout de la rue Brives vers le Boulevard.
Au cas de découverte, prière de le rapporter au bureau du Journal. BONNE RÉCOMPENSE.

Le Greffier, E. MANEYROL.

LES YEUX QUI S'OUVRENT

PAR Henry BORDEAUX DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

« Nul effort n'est perdu, » PASTEUR.
PREMIERE PARTIE
IV
LE DÉFENDEUR.

Pour se créer des ressources et mieux l'instruire, elle commença par ouvrir une école enfantine, et quand il fut plus grand elle demanda et obtint dans le service postal de Grenoble une place d'abord modeste, bientôt plus en rapport avec ses aptitudes d'ordre, d'intelligence et de bonne administration. En lui permettant de se chercher, de se découvrir et de réaliser, en devenant, la première, sa valeur elle lui donna la vie une seconde fois. Il la récompensa par la rapide progression de sa carrière, de son talent, et plus encore par sa tendresse, une tendresse un peu ombreuse, un peu changeante et bien

renfermée dans les mauvaises périodes, mais qui savait être par moments si confiante, si délicate, si profonde que la vieille femme, en y pensant, se sentait les yeux mouillés et le cœur lourd. Dès ses premiers bénéfices, il avait exigé qu'elle renonçât à tout travail ; n'y devait-il pas suppléer ? Lorsqu'il se maria, si l'immeuble de Saint-Martin, provenant de l'hoirie paternelle, et d'ailleurs débarrassé par lui-même de toute charge, fut inscrit dans son contrat et même lui permit de faire figure vis-à-vis des Molay-Norrois, il continua de lui en servir le produit auquel il ajoutait secrètement une petite rente, car il n'entendait mêler personne, pas même sa femme, aux dernières péripéties de cette âpre lutte que sa mère et lui-même avaient livrée à la nécessité, afin que la mémoire de son père, mort trop tôt, n'en fût pas chargée.

Rien ne lie les âmes fortes comme les épreuves supportées en commun. Le seul partage de la fatigue physique crée déjà un esprit de camaraderie et de solidarité. Pendant ces années de combat, une intimité exceptionnelle avait uni Mme Derize et son fils. Elle avait, pour le suivre dans ses études, complété son instruction. Avec quel art d'apprendre et quelle vénération il l'y avait aidée en sollicitant ses conseils pour demeurer son élève ! Et comme elle s'entendait à calmer ses désirs ambitieux, à lui communiquer cette vertu si difficile à acquérir, la plus contraire aux vigoureuses

natures, et cependant si indispensables qu'aucune ardeur, aucune rapidité de travail n'y peuvent suppléer ; la patience. Comme si elle l'estimait plus haut que lui-même, elle le détournait d'éparpiller ses forces, de se disséminer, de se détruire par le moyen du journalisme, de la conférence, de tous ces menus ouvrages dont un premier succès motive la demande, et dont l'acceptation habituelle devient vite dangereuse parce qu'elle satisfait un besoin d'activité tout en lui montrant d'agréables limites. D'instinct, et sans savoir l'expliquer, ne souriait-elle pas en lui confiant le respect superstitieux que lui inspiraient les gros livres ? — elle comprenait que la concentration sur un seul objet, aidée de l'esprit de suite, permet seule de composer les œuvres durables. Ainsi elle l'encourageait aux longs efforts, et fut sans doute pour quelque chose dans la construction de son *Histoire du paysan au dix-neuvième siècle* qui devait résumer la vie rustique et en montrer la noblesse éternelle.

Pourtant elle ne consentit jamais à le suivre à Paris, soit qu'elle craignît de se trouver dépaycée hors de son milieu accoutumé, soit que dans sa parfaite raison elle ne voulût pas prendre une place qui devait bientôt revenir à une autre femme. De loin, par sa correspondance régulière, elle maintenait leur accord, et les vacan-

ces les réunissent dans leur maison de campagne à Saint-Martin. Le mariage d'Albert apporta de grands changements dans ces vies si rapprochées. Elle s'y attendait, mais elle ne souffrit ; personne n'en reçut la confiance. Elle n'eut même pas la peine de restreindre de son plein gré son influence comme elle se l'était promise de longtemps. Très épris d'Elisabeth hésitante, et dont les parents faisaient quelque peu attendre le consentement, comme si l'on voulait en souligner davantage la faveur, Albert, avec la fougue et l'oubli de la jeunesse, se tourna tout entier vers ses amours. Elle crut le perdre absolument. La nouvelle famille où il entra, plus brillante, plus aimable, placée dans un cadre plus élégant, le flatta et le grisa. Il n'était pas né rassasié comme ces jeunes blasés que rien n'étonne et que rien n'amuse ; il goûta avidement les plaisirs de société et de luxe. Il y a souvent ainsi, chez les écrivains et chez les artistes dont le talent exige l'observation et le contact avec la vie extérieure, quelque côté accessible aux plus vulgaires séductions du monde.

La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article treize de la loi du quatre mars mil huit cent quatre-vingt-neuf.
Le Greffier, E. MANEYROL.

Le Greffier, E. MANEYROL.

Le Greffier, E. MANEYROL.

AU PRINTEMPS

9-11, Rue Maréchal-Foch, CAHORS
Jusqu'au SAMEDI 18 JANVIER

Grande Réclame BLANC-LINGERIE

Avec Prime aux Acheteurs
Série de 4 Saladiers 1/2 Cristal, moule Moderne, donnée pour tout achat de 150 fr. de Marchandises et au-dessus.

A LOUER, APPARTEMENT GARNI, 4 PIÈCES
S'adresser Magasins « AU PRINTEMPS », CAHORS

Margarinerie dans le Nord demande
Représentant sérieux, bien introduit
clients pâtisseries-boulangers, épiciers.
Conditions intéressantes. Écrire « Laiterie Solesmoise » SOLESMES (Nord).

Bibliographie

Bibliothèque reliée Plon
A 3 fr. 50

Ariote Brun
ou les vertus bourgeoises
par Emile HENRIOT

Prix du roman, Académie française 1924

Le Grand Prix du Roman a signalé à l'attention du public cette œuvre du charmant écrivain, que sa production abondante dans les voies les plus diverses, essais, critique littéraire, poésie, monographies, a mis au premier rang de nos écrivains. Dans *Ariote Brun*, il n'a pas craint d'aborder un vaste sujet, l'épopée familiale d'une sorte de dynastie bourgeoise et provinciale, issue de la Révolution, se transmettant d'une génération à l'autre le secret des vertus humbles et durables qui font la force des sociétés et justifient les supériorités acquises, comme leur déclin engendre d'inévitables déchéances. Une fresque historique, en somme, offrant dans un style et énergique reconstruit les éléments constitutifs d'une famille girondine, partie de modestes origines, s'élevant, grâce à sa volonté d'effort et d'économie, jusqu'au premier rang, au rebours de l'aristocratie moderne. Cette vue d'ensemble, comme dans Balzac et Zola, n'exclut pas la variété des types humains et le romanesque fait passer dans un large mouvement de vérité observée le commerçant vite parvenu, dédaigneux des parents pauvres et des idéalistes épris d'art, oublieux des intérêts immédiats, les uns égoïstes et durs, ceux-là généreux et faibles, tous inégaux d'aptitudes et de destinées. Au centre de ce drame multiple et touffu se détache l'exquise figure de tante Ariote, dont la belle âme, entièrement vouée au culte de la famille, se

défend de juger ceux qu'elle aime, tout l'opposé de l'altreuse *Cousine Bette*, de la *Comédie humaine*. Rien de plus émouvant que la scène où elle visite l'enfant naturel d'un sien neveu. Elle est d'une violence amère qui atteint au sommet du pathétique. L'auteur a toujours soutenu que ce livre est une histoire vraie, simplement stylisée. En tous cas, il appartient de droit à la nouvelle collection Plon, car c'est un chef-d'œuvre d'observation pénétrante, de délicatesse raffinée et de noble inspiration.

Un volume relié in-16 sous chemise illustrée. Prix : 3 fr. 50. — En vente à la Librairie Plon, 8, rue Garancière, Paris-6^e, et dans toutes les bonnes librairies.

Deux nouveaux volumes chaque mois

Mirentchu

par Pierre LHANDÉ

Un roman frais et émouvant, illustration fidèle et pathétique des mœurs du pays basque, une des œuvres les plus significatives de l'auteur, prédateur renommé des grandes chaînes parisiennes, dont la parole, grâce à la T. S. F., se fait entendre partout. *Mirentchu*, c'est une sœur de la *Mireille* provençale. La pure et chaste idylle dont elle est l'héroïne se déroule dans un milieu patriarcal, où la tradition religieuse se fortifie d'un attachement héréditaire à la perpétuité du foyer, dans un pays éternel défendu contre la perte moderne par la barrière des Pyrénées. La fille de la « benoîte », vouée à l'entretien du sanctuaire de Notre-Dame de Guadeloupe, va épouser son fiancé Miguel, si tôt revenu du service militaire, lorsqu'éclate un drame de famille qui menace l'avenir de « l'héritage ». L'aîné, José-Antoni, subissant l'atavisme de la mer, a hypothéqué sa part à un usurier qui convoite le domaine. Et tout se terminerait par une catastrophe sans une intervention providentielle qui assure la solidité de la maison. Simple récit, encadré de descriptions vivantes et colorées du pays basque et de ses coutumes pittoresques. Pages charmantes, fleuries d'images et peuplées de portraits parlants. Que de types inoubliables se déta-

chent de cette tragédie rustique, située en pleine nature : Nikazio, figure imposante de patriarche, José-Antoni, l'héritier infidèle et bourrelé de remords, Don Pantaleon, l'usurier louche, et sa délicate fille Mirentchu, l'ange de la réparation, Sebastiano, mère des Sept Douleurs, le bon notaire don Blas de Ollakarrizketa ! Tous ces personnages de haut relief apparaissent représentatifs d'un milieu, d'une race, d'une époque, autant que des héros d'épopée.

Un volume in-16 relié, sous chemise illustrée. Prix : 3 fr. 50. — En vente à la Librairie Plon, 8, rue Garancière, Paris-6^e, et dans toutes les bonnes librairies.

Deux nouveaux volumes chaque mois.

Chemin de fer de Paris à Orléans

L'AMÉRIQUE DU SUD

Via Bordeaux

Il est rappelé au Public les facilités offertes pour les relations avec l'Amérique du Sud via Bordeaux.

Sur présentation d'un billet de passage des Compagnies Sud-Atlantique et Chargeurs-Réunis, conjointement avec un billet de chemin de fer pour Bor-

deaux, les bagages sont enregistrés directement à Paris-Quai d'Orsay pour la destination définitive, après visite par la Douane. L'enregistrement est fait à Paris-Quai d'Orsay la veille du jour fixe pour le départ des paquebots de Bordeaux. Des dispositions spéciales sont en outre prévues pour amener les voyageurs, sans changer de voiture, jusqu'au quai d'embarquement.

Dans le sens du retour, les bagages à destination de Paris peuvent être enregistrés directement à bord du paquebot, avant son arrivée à Bordeaux. La visite de ces bagages par la Douane n'a lieu qu'à la gare de Paris-Quai d'Orsay, et tout est fait pour faciliter aux voyageurs le plus possible, comme à l'aller, la traversée de Bordeaux.

LE MAROC

à moins de 45 heures de Paris

Touristes qui craignent les longues traversées et hommes d'affaires pressés appelés au Maroc, profitez des nouveaux horaires espagnols qui fonctionneront à partir du 15 mai prochain. Vous pourrez aller de Paris à Tanger en moins de 45 heures, en partant de Paris par le train de luxe

Pyrénées-Côte d'Argent (Paris-Quai d'Orsay 20 h. 40).

Vous arriverez à Madrid-Nord à 20 h. 35 et pourrez repartir le soir même de Madrid-Atocha à 21 h. 35.

C'est la voie la plus rapide, la seule ne comportant guère que 2 h. 1/2 de mer.

UNE BONNE NOUVELLE

pour les amateurs d'affiches illustrées

Pour mettre à la portée de toutes les bourses la possession des magnifiques affiches illustrées dont le public a pu apprécier le charme dans ses gares, la Compagnie d'Orléans vient d'abaisser, au prix unique de 5 francs, le prix de vente de l'exemplaire.

Ces documents, soigneusement exécutés d'après les maîtres de l'affiche, satisferont les plus difficiles en raison de la variété des genres que comporte la magnifique collection de la Compagnie d'Orléans.

Cette collection vient de s'enrichir de nouveaux et superbes sujets : *Rocamadour* (Lot) de P. Commarmond,

lle Tudy (Finistère) de Hallo, *Quiberon* (Morbihan) de Symonod, qui seront suivis sans tarder de trois autres nouveaux sujets : *Château d'Amboise* (Constant Duval), *La Roque-Gageac* et *Estaing* (Hallo).

Demandez la liste des affiches mises en vente au bureau de la Publicité, 1, place Valhubert, à Paris, chargée de la vente et de l'expédition en France et à l'étranger.

Le paiement des affiches peut s'effectuer par mandats, chèques ou chèques postaux (ajouter pour frais de port 0 fr. 50 par affiche).

Les amateurs auront également la faculté de se les procurer (sur place seulement) au même prix, à Paris, dans les bureaux suivants :

— Agence de la Compagnie d'Orléans, 16, Boulevard des Capucines.
— Bureaux de renseignements de la gare de Paris-Quai-d'Orsay et 126, Boulevard Raspail.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

INSTALLATION MODERNE

ATELIER PRINCIPAL :

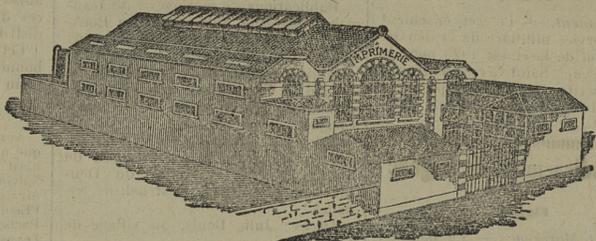
1, Rue des Capucins

ANNEXE :

4, Rue Frédéric-Suisse

21 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS



SERVICE D'HIVER 1929-1930

De Paris à Toulouse par Cahors

	OMNIB.	EXP.	MIXTE	RAPIDE	RAPIDE	EXP.	RAPIDE	OMNIB.
PARIS (Orsay) dép.	22 15	10 16	17 14	19 10	19 10	50 21	14	
PARIS (Aust.) dép.	22 27	10 28	17 25	19 21	19 21	21 26		
LIMOGES (arrivé)	5 50	16 33	23 6	0 33	2 11	3 27		
LIMOGES (départ)	4 30 9	16 40	23 12	0 40	2 26	3 35		
BRIVE (arrivé)	7 15 11 55	18 22	0 48	2 09	4 12	5 17		
BRIVE (départ)	7 38 12 32 16 19	18 28	0 54	2 15	4 21	5 24		
Gignac-Cressensac	8 16 13 7 16 57	19 58						
SOULLAC	8 42 13 50 17 24	19 10					6 6	
CAZOULES	8 50 13 58 17 32	20 48						
La Chap.-d-Mareuil	8 56 14 4 17 38	21 13						
Lamothe-Fénelon	9 6 14 14 17 49	21 13						
Nozac	9 16 14 24 18 1							
GOURDON	9 31 14 40 18 24	19 37 21 46						
Saint-Clair	9 40 14 49 18 34						5 27	
Dégagnac	9 51 15 18 46							
Thédirac-Peyrilles	10 2 15 11 18 59							
Saint-Denis-Catus	10 13 15 22 19 13							
Espère	10 22 15 31 19 24							
Pradines	10 29 15 38							
CAHORS (arrivé)	10 35 15 44 19 35 20 18		2 36	3 45	6 11	7 12		
CAHORS (départ)	11 44 17 42	20 22	2 46	3 49	6 16	7 16	7 27	
Sept-Ponts	11 54 17 54						7 38	
Cieureac	12 8 18 11						7 54	
Lalbenque	12 16 18 21						8 3	
Causade	12 53 19 1	21 5			7 4		8 40	
MONTAUBAN arr.	13 28 19 40	21 30	3 41	4 47	7 29	8 25	9 18	
TOULOUSE arr.	16 46 21 3	22 21	4 29	5 34	8 26	9 16 11 4		

De Toulouse à Paris par Cahors

	OMNIB.	EXP.	EXP.	RAPIDE	RAPIDE	EXP.	RAPIDE	OMNIB.
TOULOUSE... d.	4 50	8 47	10 12	13 40	19 41	21	22 53	23 13
MONTAUBAN. d.	6 14	9 46	11	16 2	20 29	21 48	23 38	23 59
Causade	6 55	10 27		16 41	20 54			
Lalbenque	7 32	11 9		17 19				
Cieureac	7 40	11 18		17 27				
Sept-Ponts	7 51	11 30		17 38				
CAHORS... (arr.)	7 59	11 38	11 59	17 46	21 36	22 47	0 34	0 58
CAHORS... (départ)	8 17	12 42	12 3	17 55	21 40	22 51	0 38	1 2
Pradines	8 24	12 49		18 2				
Espère	8 32	12 58		18 10				
St-Denis-Catus	8 45	13 17		18 23				
Thédirac-Peyril	8 59	13 27		18 36				
Dégagnac	9 10	13 35		18 45				
Saint-Clair	9 19	13 36		18 54				
GOURDON (I)	9 37	14 3	12 46	19 9	22 25			
Nozac	9 45	14 12		19 17				
Lamothe-Fénelon	9 55	14 21		19 26				
La Chap.-de-Mar.	10 2	14 29		19 33				
CAZOULES	10 8	14 35		19 39				
SOULLAC	10 15	14 50	13 11	19 51	22 51			
Gignac-Cressensac	10 25	15 29		20 21				
BRIVE (arr.)	11 20	15 50	13 48	20 49	23 30	0 30	2 10	2 40
BRIVE (d.)			13 54		23 39	0 40	2 16	2 46
PARIS. (A.) arr.			21 48		8 33	8 53		
PARIS. (O.) arr.			22		8 45	9 5	9 30	10 15

De Cahors à Libos

CAHORS	6 22	15 5	18 35	
Pradines	6 29	15 13	18 43	
Mercuès	6 38	15 22	18 52	
Douelle (Arrêt)	6 42	15 26	18 56	
Parnac	6 49	15 36	19 5	
Luzech	6 55	15 42	19 13	
Castellfranc	7 7	15 55	19 25	
Prayssac (Arrêt)	7 11	15 59	19 29	
Puy-l'Évêque	7 20	16 8	19 38	
Duravel	7 27	16 16	19 46	
Soturac-Touzac	7 35	16 24	19 54	
Fumel	7 46	16 36	20 6	21 11
LIBOS	7 51	16 41	20 11	21 17

De Libos à Cahors

LIBOS... départ	9 22	14 28	18 14	20 45
Fumel	9 29	14 35	18 22	20 51
Soturac-Touzac	9 40	14 46	18 33	
Duravel	9 47	14 53	18 40	
Puy-l'Évêque	9 56	15 1	18 47	
Prayssac (Arrêt)	10 4	15 9	18 56	
Castellfranc	10 10	15 15	19 1	
Luzech	10 20	15 27	19 14	
Parnac	10 29	15 37	19 23	
Douelle (Arrêt)	10 34	15 42	19 28	
Mercuès	10 40	15 48	19 34	
Pradines	10 48	15 56	19 42	
CAHORS	10 56	16 3	19 49	

St-Denis-près-Martel et Aurillac

St-Denis-près-Martel	5 23	14 20	17 15	
Vayrac	5 32	14 28	17 23	
Bétaillé (arrêt)	5 38	14 34	17 29	
Puybrun	5 47	14 43	17 38	
Bretenoux-Biars	6 4	14 57	17 53	
Port-de-Gagnac	6 12	15 5 18 1		
Laval-de-Cère	6 25	15 15	18 11	
Lamativie	6 47	15 36	18 36	
Siran (arrêt)	7 4	15 53	18 53	
La Roquebrou	7 22	16 10	19 11	
AURILLAC... arrivée	8 5	16 53	19 57	

Aurillac à St-Denis-près-Martel

AURILLAC... départ	4 54	10 2	17 14	
La Roquebrou	5 35	10 43	17 58	
Siran (arrêt)	5 47	10 55	18 12	
Lamativie	6 4	11 13	18 32	
Laval-de-Cère	6 22	11 29	18 51	
Port-de-Gagnac	6 31	11 37	19	
Bretenoux-Biars	6 47	11 47	19 17	
Puybrun	7 2	11 55	19 27	
Bétaillé (arrêt)	7 12	12 2	19 35	
Vayrac	7 29	12 8	19 43	
St-Denis-près-Martel	7 36	12 15	19 50	

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

Le Buisson... départ	6 50	10 59	19 29	
Sarlat	8 2	12	17 35	20 36
Cazoules	8 44	12 39	19 15	21 16
Souillac	7 36	10 55	13 32	19 23 21 24